



GUIDE DE ROUTE



Dimanche 2 Juillet 2023

**CLASSIQUE FEMININE
DU VAL DE MORTEAU**
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



N1 & N2 • 25 & 26 MARS 2023
BOUCLES GUEGONNAISES
N1 • 30 AVRIL 2023
CHRONO 47 FEMMES

N2 • 14 MAI 2023
CLM CHAMPENOIS
N1 • 27 MAI 2023
ROUTE FÉMININE LOIRE ATLANTIQUE
N1 & N2 • 10 JUIN 2023
BAYWA R.E CLASSIQUE FÉMININE

N1 & N2 • 11 JUIN 2023
CLASSIC FÉMININE VIENNE NOUVELLE AQUITAINE
N2 • 1^{er} JUILLET 2023
TOUR DE HAUTE SAÔNE FÉMININ
N1 • 2 JUILLET 2023
CLASSIQUE FÉMININE DU VAL DE MORTEAU

N2 • 27 AOÛT 2023
GRAND PRIX DE NANTES ESSOR LOIRE ATLANTIQUE PAYS DE LA LOIRE
N1 & N2 • 23 SEPTEMBRE 2023
MIRABELLE CLASSIC

Officiels et engagements

3

Règlementation

4-5-6

Lieux pratiques

7-8

Mesures Sanitaires

9

Récompenses / Dotations

10

Liste des N Femmes engagées

11

Cartes et profils du parcours

12-13-14

Itinéraire-horaires

15-16

Plan site départ - Arrivée

17

Contacts

18

Partenaires

19

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la Classique féminine du Val de Morneau (6ème manche de Coupe de France Femmes N1) est constitué par les membres suivants :

Co-directeur de course	Fabien VARDANEGA
Co-directeur de course	Jean-François DUCROT
Secrétaire	Valérie PERRENOUD
Responsable des équipes	Jason ROY

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	FONTENEAU Cédric
Commissaire 1	RUTLER Céline
Commissaire 2	MINOT Jean-Louis
Juge à l'arrivée	LEVITE Marie-Laure
Commissaire moto 1	BERTHET Éric
Commissaire moto 2	BARBE Magali

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Équipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La clôture des engagements est fixée au :

Jeudi 29 juin 20h

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
Elite	Open

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2023](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Classique Féminine du Val de Morteau est organisée par le Vélo club Morteau Montbenoît sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se disputera le dimanche 2 juillet 2023 à Morteau (25).

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes Elite, Open et U19.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 6^{ème} manche de la Coupe de France National Femmes 2023.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

- ▶ Équipes labellisées « National 1 Femmes »,
- ▶ Sélections régionales (Hors effectif N1***),
- ▶ Sélections départementales (Hors effectif N1***),
- ▶ Individuelles d'équipes UCI, *
- ▶ Équipes étrangères sur invitation **
- ▶ Individuelles de clubs (listées haut-niveau et Espoirs), n'appartenant pas aux structures labellisées N1 et N2

*Maximum 3 coureuses d'une même équipe UCI

** Quatre équipes étrangères maximum (équipes non enregistrées UCI) et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

***Cas particulier – les coureuses appartenant aux structures N2 peuvent faire partie des sélections régionales ou départementales sur les manches suivantes : Boucles Guégonnaises, Route Féminine de Loire Atlantique et Classique Féminine du Val de Morteau, sans pour autant compter dans le classement individuel N1 (point bloqué sans rentrer dans le classement individuel N1).

La constitution d'équipes Mixtes n'est pas autorisée sur les épreuves de Coupes de France, sauf pour les Contre la Montre par équipes.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le **le samedi 1er juillet de 16h à 18h et le dimanche 2 juillet 2022 de 8h à 10h** au Gymnase Chloé Valentini, rue Aristide Grappe à MORTEAU.

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence **le samedi 1er juillet de 16h à 18h et le dimanche 2 juillet 2022 de 8h à 10h.**

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des arbitres est fixée **dimanche 2 juillet 2022 à 10h** au même endroit.

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **Basso Assistance**.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures neutres, avec chauffeurs et mécaniciens.

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômés ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des

Pour la 1 ^{ère} épreuve de la Coupe de France	→ → →			
	1 ^{er} tirage au sort	2 ^{ème} tirage au sort	3 ^{ème} tirage au sort	4 ^{ème} tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes 2023, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes compétitrices dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

Pour des raisons de sécurité, une barrière horaire sera mise en place au pied du dernier GPM, au KM 72,300, sur la commune de Montlebon. Toute concurrente pointée à plus de 15mn du peloton principal devra mettre pied à terre et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement individuel U19

Classements annexes :

- ▶ **Classement de la montagne**

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet de la côte du Lavot, du Haut des Gras et des téléskis du Val de Morteau, répertoriées selon la cotation suivante : **6 - 4 - 2 points** aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement général de la montagne, celles-ci sont départagées selon leur place au classement général de l'épreuve.

ARTICLE 11. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

Classement individuel			
Total : 1220€			
1 ^{ère}	246 €	11 ^{ème}	21 €
2 ^{ème}	183 €	12 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	146 €	13 ^{ème}	18 €
4 ^{ème}	122 €	14 ^{ème}	17 €
5 ^{ème}	98 €	15 ^{ème}	15 €
6 ^{ème}	85 €	16 ^{ème}	14 €
7 ^{ème}	67 €	17 ^{ème}	14 €
8 ^{ème}	55 €	18 ^{ème}	14 €
9 ^{ème}	37 €	19 ^{ème}	12 €
10 ^{ème}	24 €	20 ^{ème}	12 €

Classement individuel U19	
1 ^{ère}	150 €
2 ^{ème}	100 €
3 ^{ème}	50 €

Classement de la montagne	
1 ^{ère}	150 €
2 ^{ème}	100 €
3 ^{ème}	50 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1820 euros.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au gymnase Chloé Valentini, rue Aristide Grappe, à Morteau.

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue :

- ▶ Les trois premières concurrentes de l'épreuve
- ▶ La lauréate du classement de la montagne
- ▶ La lauréate du classement U19
- ▶ La meilleure équipe de la manche

ARTICLE 14. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture du Doubs. Tout véhicule dans la bulle de la course a pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

ARTICLE 15. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société STS INFORMATIQUE – resultats@stssport.fr – Frédéric LAFARGUE – 06 18 01 19 07 / Henri LAFARGUE - 06 20 53 48 72

ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureuses, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'écoresponsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Deux zones déchets seront identifiées à Gilley au km 40 et à la Drayère au km 59.5. Obligation de les respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans ces zones sous risque de pénalités.

ARTICLE 17. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HOPITAUX

HOPITAUX	
Lieu	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté 2 Fbg Saint-Etienne, 25300 Pontarlier
Contact	03 81 38 54 54
Lieu	CHU BESANCON 3, Boulevard Alexandre Flemming – 25000 BESANCON
Contact	03 81 66 81 66

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS	
Dates / Horaires	Samedi 1er juillet de 16h à 18h et dimanche 2 juillet de 8h à 10h
Lieu	Gymnase Chloé Valentini, rue Aristide Grappe, 25500 MORTEAU
REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	
Date / Horaire	Dimanche 2 juillet à 10h
Lieu	Gymnase Chloé Valentini, rue Aristide Grappe, 25500 MORTEAU
SIGNATURE	
Horaire	Dimanche 2 juillet de 11h00 à 12h35
Lieu	Estrade protocolaire, rue Aristide Grappe à Morteau
LOCAL ANTI-DOPAGE	
Lieu	Gymnase Chloé Valentini, rue Aristide Grappe, 25500 MORTEAU





HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

Adresse : 7, place de la Halle, 25500 MORTEAU

Téléphone : 03 81 67 18 53

HOTELS A PROXIMITE

NOM	ADRESSE
Hôtel Les Montagnards	7 Bis Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.08.86
Hôtel La Guimbarde	10 Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.14.12
Espace Morteau	10 Chemin. Du Breuille, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.48.72
L'évasion tonique	9 Rue des Vergers, 25130 Villers-le-Lac Tél : 03 81 68 02 89
Hôtel restaurant Les Cygnes	31 Rte des Brenets, 25130 Villers le Lac Tél : 03.81.68.01.20



Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 24 janvier 2023, pour les compétitions et manifestations soumises à déclaration ou autorisation dans l'espace public et la voie publique.

Ainsi, à compter du 24 janvier 2023, le pass vaccinal est venu se substituer au pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus.

Le pass sanitaire reste en vigueur pour les personnes de 12 à 15 ans.

Participants et encadrements : Le pass vaccinal est obligatoire à partir du 1er participant pour les 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans dans les mêmes conditions. Le pass vaccinal est également obligatoire pour les encadrants des participants. En dehors de la pratique, le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Spectateurs : Le pass vaccinal est obligatoire pour les spectateurs de 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans, uniquement, si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères. Sur le reste du parcours, il n'y a pas d'obligation du pass vaccinal et du pass sanitaire pour les spectateurs et aucun contrôle à réaliser par l'organisateur. Le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Qu'est-ce que le pass Vaccinal ? (pour les 16 ans et plus)

Il faut l'une des trois pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti seulement pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass vaccinal est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2023 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition d'avoir eu

la première dose, de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Qu'est que le pass sanitaire ? (pour les 12 à 15 ans)

Il faut l'une des quatre pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass sanitaire est exigé.

Le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire est réalisé par l'organisateur par le biais de personnes qu'il aura désignées à cet effet. Les personnes peuvent présenter leur pass soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage. Pour vérifier les données digitales, il convient de télécharger l'application « TousAntiCovid Verif ». Les données traitées lors du contrôle ne peuvent être conservées et réutilisées à d'autres fins.



A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première U19** la **première équipe de l'épreuve**, la **première structure N1 de l'épreuve** et la pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2023.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1 ^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2 ^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3 ^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



NATIONAL 1

ROUTE FEMMES



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



BREIZH LADIES



SAINT MICHEL
AUBER 93



TEAM CENTRE
VAL DE LOIRE FÉMININ



TEAM ELLES -
GROUPAMA - PAYS DE
LA LOIRE



TEAM FÉMININ
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES



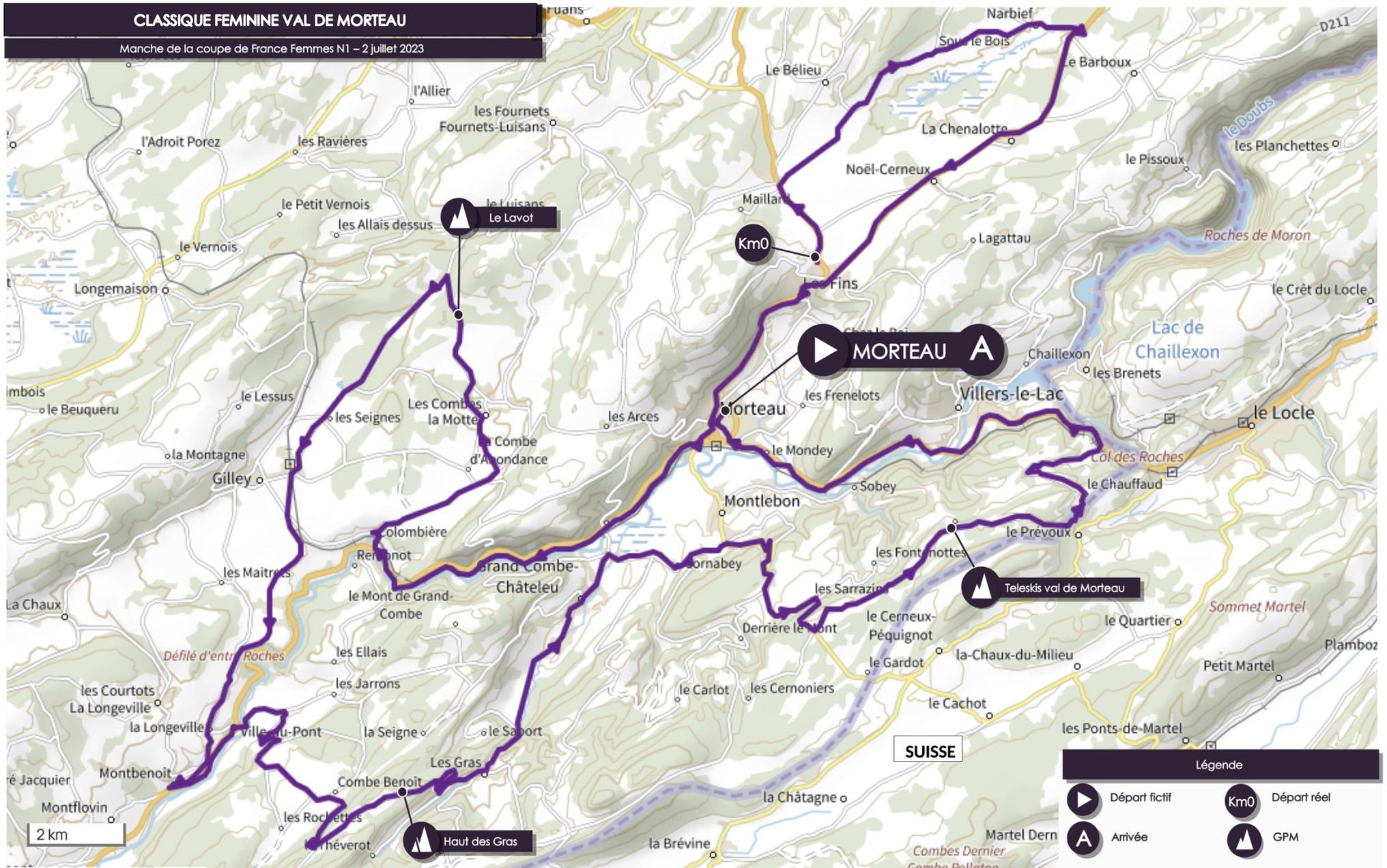
TEAM FÉMININ
LE BOULOU



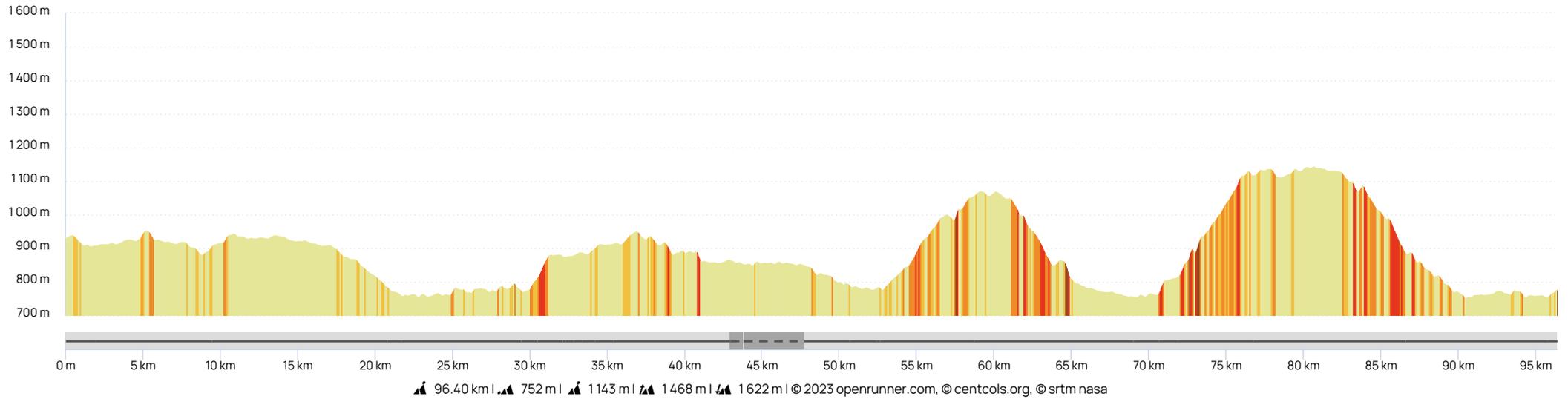
UVCA
TROYES



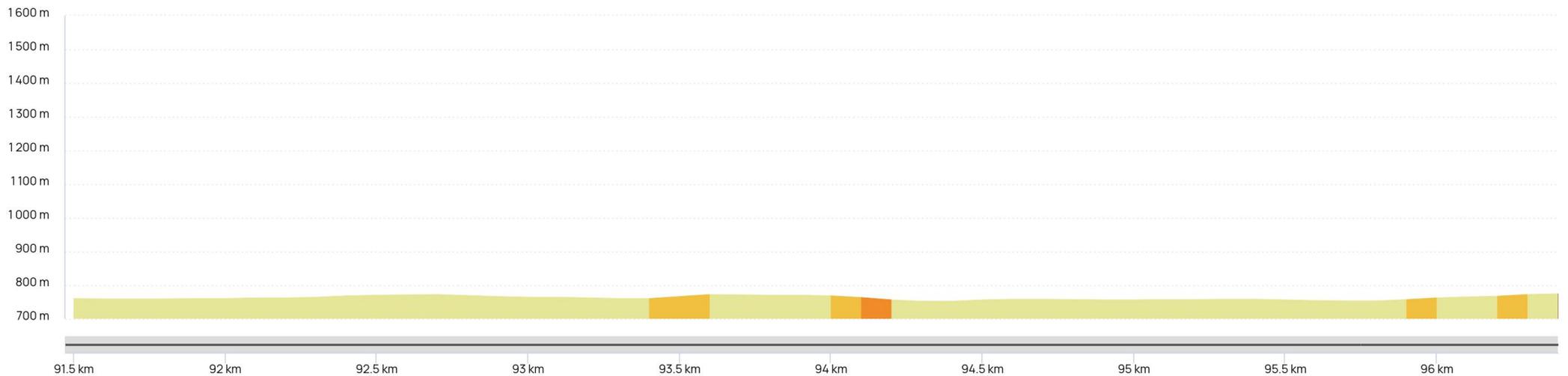
VC MORTEAU
MONTBENOIT



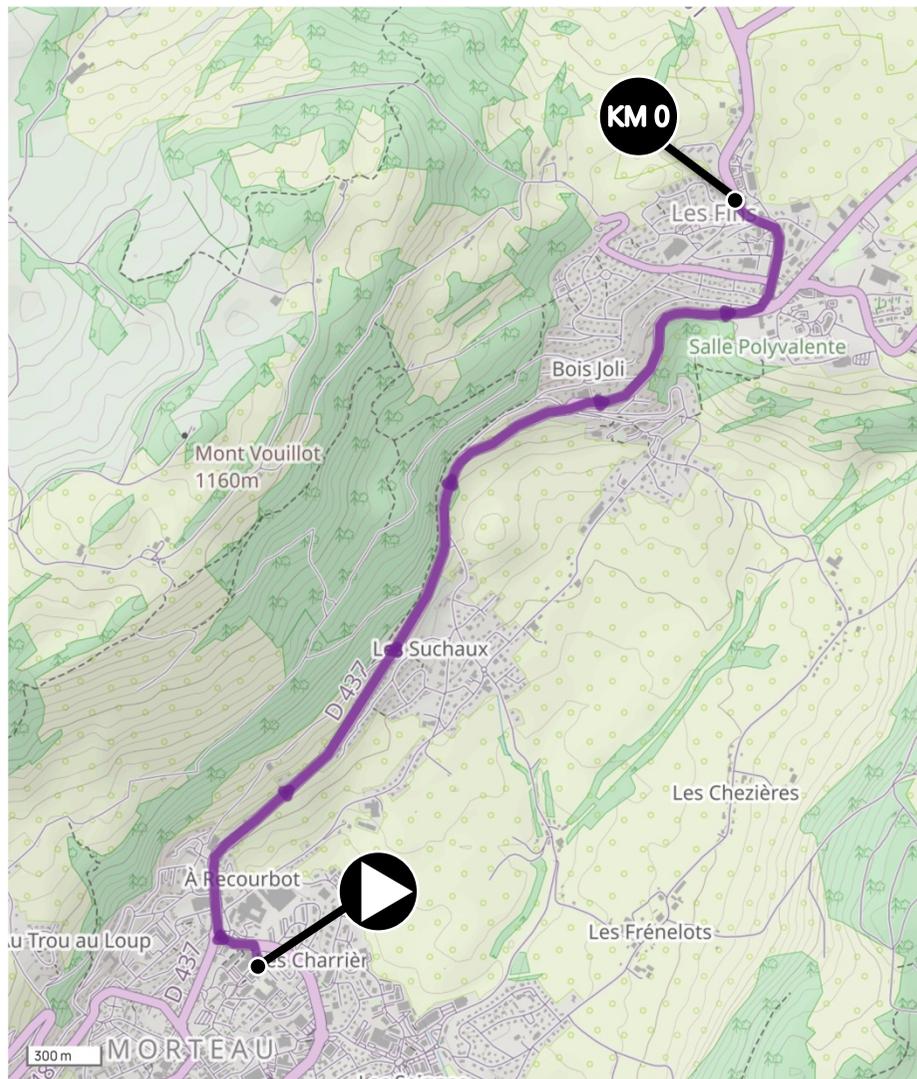
PROFIL GENERAL



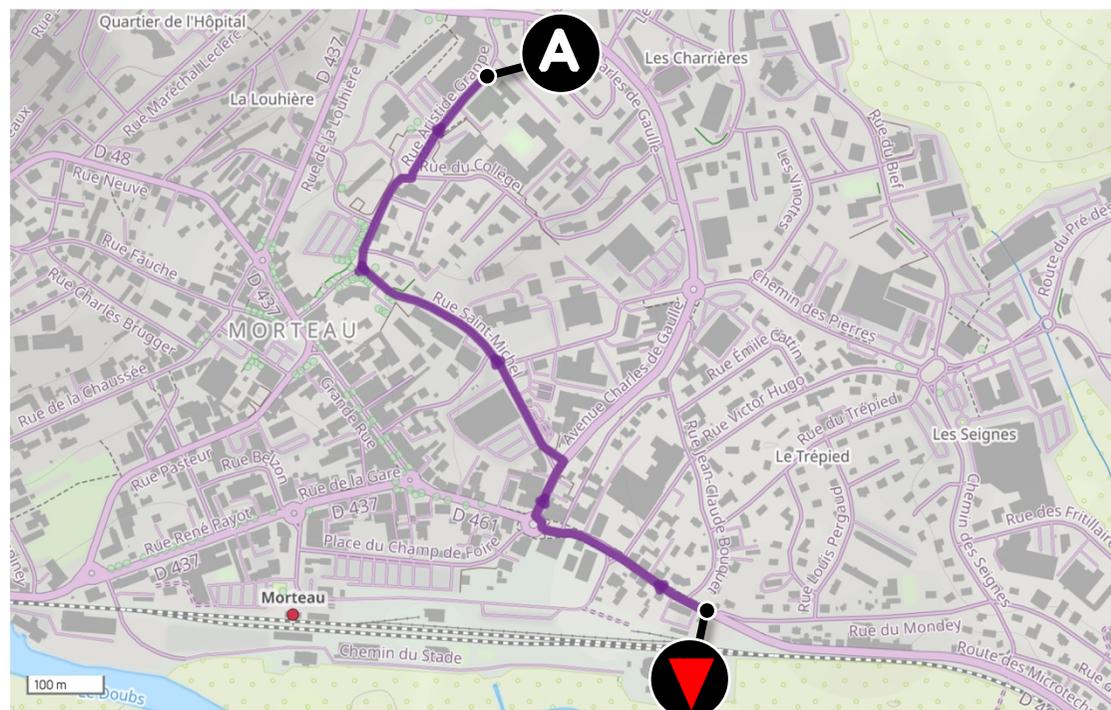
PROFIL DES 5 DERNIERS KILOMETRES



DEPART FICTIF – 4,500 KM



LE DERNIER KILOMETRE



PROFIL DU DERNIER KILOMETRE



CLASSIQUE FEMININE DU VAL DE MORTEAU - Coupe de France Femmes - 2 juillet 2023

4,5 kilomètres seront à parcourir avant le départ réel

LIEUX DE PASSAGE	ALTITUDE	ROUTES	KMS	A PARCOURIR	33	35	37
DEPART FICTIF - Rue Aristide Grappe- Morteau	777	D437-D461	0,0	96,6	12h45	12h45	12h45
DEPART REEL - Route de Besançon - Les Fins (devant concession automobile)	927	D461	0,0	96,6	13:00	13:00	13:00
Rond point - Bas de la Chaux - prendre première sortie (droite)	909	D461/D329a	1,9	94,7	13:03	13:03	13:03
Le Bélieu - Sous réaumont	928	D329a	3,9	92,7	13:07	13:06	13:06
Le Bizot	929	D329a	6,0	90,6	13:10	13:10	13:09
Le Narbief (suivre la D329)	905	D329a	8,1	88,5	13:14	13:13	13:13
Prendre à droite par la D437	903	D329a/D437	9,4	87,2	13:17	13:16	13:15
La Chenalotte	931	D437	11,9	84,7	13:21	13:20	13:19
Noël-Cerneux	936	D437	13,9	82,7	13:25	13:23	13:22
Les Fins	912	D437	16,2	80,4	13:29	13:27	13:26
Suivre la D437 (direction Morteau)	909	D437	17,1	79,5	13:31	13:29	13:27
Morteau (Suivre D437)	800	D437	20,3	76,3	13:36	13:34	13:32
Le Pont de la roche	757	D437	24,1	72,5	13:43	13:41	13:39
Prendre à droite par la D132	760	D437/D132	29,4	67,2	13:53	13:50	13:47
Remonot	775	D132	29,7	66,9	13:54	13:50	13:48
Prendre à droite par la route de la Fontaine	805	Route communale	30,3	66,3	13:55	13:51	13:49
La Combe d'Abondance	875	C1	32,1	64,5	13:58	13:55	13:52
Prendre tout droit par D48	880	D48	32,3	64,3	13:58	13:55	13:52
Prendre à gauche	892	Route communale	32,8	63,8	13:59	13:56	13:53
La Motte - prendre à gauche par rue de l'orée du bois	914	Route communale	34,0	62,6	14:01	13:58	13:55
Sortie du lotissement, prendre à gauche direction le Luisans	917	Route communale	34,9	61,7	14:03	13:59	13:56
GPM 1 - Le Lavot	937	Route communale	36,4	60,2	14:06	14:02	13:59

Prendre à gauche (direction Gilley)	927	Route communale	37,2	59,4	14:07	14:03	14:00
Les Seignes de Gilley - Zone de collecte des déchets 	860	Route communale	40,0	56,6	14:12	14:08	14:04
Passage à niveau de Gilley	865	D48	42,4	54,2	14:17	14:12	14:08
Gilley - Prendre à gauche par D131	882	D48/D131	43,6	53,0	14:19	14:14	14:10
La Longeville	849	D131	48,0	48,6	14:27	14:22	14:17
Montbenoît - Prendre à Gauche par D437	781	D131/D437	50,9	45,7	14:32	14:27	14:22
Ville du Pont - Prendre à droite par C1	781	D437/C1	52,2	44,4	14:34	14:29	14:24
Prendre à droite direction Spey	827	Route communale	54,1	42,5	14:38	14:32	14:27
Mont de Spey - Zone de ravitaillement	937	Route communale	55,9	40,7	14:41	14:35	14:30
Combe Benoît - Zone de ravitaillement	988	Route communale	57,5	39,1	14:44	14:38	14:33
Prendre à gauche par D47	1056	D47	59,0	37,6	14:47	14:41	14:35
La Drayère - Zone de collecte des déchets 	1060	D47	59,5	37,1	14:48	14:42	14:36
GPM 2 - Haut des Gras	1066	D47	60,5	36,1	14:50	14:43	14:38
Les Gras - prendre à gauche par D47	849	D47	64,0	32,6	14:56	14:49	14:43
Grand Combe Chateleu - prendre à droite par rue des Douffrans	756	Route communale	69,3	27,3	15:06	14:58	14:52
Montlebon (Cornabey)	764	Route communale	70,9	25,7	15:08	15:01	14:54
Prendre à gauche par rue de Chinard	807	Route communale	71,6	25,0	15:10	15:02	14:56
Prendre à droite par D48	813	D48	72,3	24,3	15:11	15:03	14:57
Les Sarrazins	1058	D48	75,8	20,8	15:17	15:09	15:02
Prendre à gauche par D447	1116	D48/D447	77,2	19,4	15:20	15:12	15:05
GPM 3 - Parking des Teleskis du Val de Morteau	1148	D447	81,1	15,5	15:27	15:19	15:11
Prendre à gauche par D461	884	D447/D461	86,8	9,8	15:37	15:28	15:20
Villers Le Lac - Rond Point prendre deuxième sortie sur D461	760	D461	90,7	5,9	15:44	15:35	15:27
Morteau - Rond point du bas de ville prendre première sortie par avenue De Gaulle (droite)	756	D461/AV Degaulle	95,9	0,7	15:54	15:44	15:35
Morteau - Prendre à gauche par rue Saint Michel	756	Route communale	96,0	0,6	15:54	15:44	15:35
Morteau - Prendre à droite par rue du collège	762	Route communale	96,3	0,3	15:55	15:45	15:36
ARRIVEE - Rue Aristide Grappe	777	Route communale	96,6	0,0	15:55	15:45	15:36



CONTACTS ORGANISATION

Siège VCMM – 7 avenue de la gare – 25500 Morteau

03 81 67 60 95 – vcmmorteau@orange.fr

Fabien VARDANEGA – Co-directeur de course

07 84 69 54 86

Jean-François DUCROT – Co-directeur de course

06 95 72 46 61

Jason ROY - Responsable des équipes

07 85 36 24 88

Site Internet : <https://www.vcmm.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/classiquefemininevaldemorteau>

PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES
OFFICIELS





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>